

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 juin 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220630-DM46-2022-06-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Date de la convocation : 21/06/2022

Date d'affichage : 21/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/06/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M VOLLE Jean Marc- M DUCROUX Loïc – M PADET René – M BOULOGNE Jérôme - Mme TRIOMPHE Christine – Mme VERPY Evelyne - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - M LAMURE Christophe – Mme FERRE Odile - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette – M CHOMAT Pascal – M YENIL Etienne - M PONCET Marc - MME PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Adjudication d'un emprunt de 1 400 000 € sur le budget de l'eau

Mme VERPY expose :

Lors que vote du budget de l'eau en mars dernier, l'assemblée délibérante a voté pour la souscription d'un emprunt de 1 400 000 € destiné à financer la part communale dans la construction d'une station de traitement d'eau potable.

A cet effet une consultation a été lancée auprès de 5 banques partenaires de Balbigny.

4 partenaires ont fait une offre.

Les 4 partenaires ont expliqué leurs contraintes liées au taux d'usure, les privant de proposer des taux au-delà de 1.76%.

Un tableau comparatif des offres est proposé aux élus.

A cette étape la banque des territoires a proposé une offre sans pouvoir nous le garantir. Si le choix se porte sur la banque des territoires il faudra monter un dossier qui sera ensuite examiné sans garantie d'être accepté

Bien que le taux proposé par la BP AURA est légèrement moins élevé que celui proposé par le Crédit Agricole. Mme VERPY rappelle les conditions de déblocage très souples du crédit agricole ainsi que les conditions de déblocage partiel et de révision des taux.

Ces offres ne sont pas proposées par la BP AURA

Il est donc proposé d'accepter l'offre de du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Emprunt de 1 400 000 €

Durée 20 ans

Nombre d'échéances : 80

Echéances constantes

Taux d'intérêt fixe de 1.75 %

Frais de dossier de 0.10 % soit 1 400 €

Déblocage des fonds sur 15 mois

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la proposition du Crédit Agricole

Autorise M. le Maire à signer le bon pour accord et tous les documents qui découleront de la décision.

Autorise M. le Maire à transmettre tous les documents nécessaires réclamés par le Crédit Agricole.

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,

Copie certifiée conforme

A Balbigny, le 29/06/2022

